

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, avant que l'honorable député termine ses observations, j'aimerais revenir sur la question que j'ai posée. L'honorable député s'est dit d'avis que le bill n° C-70 d'initiative ministérielle, loi prévoyant la communication de renseignements statistiques, financiers et autres, relatifs aux affaires des corporations et des syndicats ouvriers qui exercent une activité au Canada, est supérieur à son propre bill. L'honorable député a fait cette observation en pensant que, sans doute, durant l'étude du bill dont nous sommes saisis, nous parlerions de l'autre projet de loi. Je voudrais lui demander s'il est d'accord avec moi, que le bill n° C-70 est en réalité un bill fictif, qui ne sera pas adopté durant la présente session.

M. Broome: Monsieur l'Orateur, je parlais de mon propre bill relatif à la publication d'états financiers. Il vise uniquement les sociétés constituées en corporation en vertu d'une loi du Parlement et il est ainsi rédigé, parce qu'il existe diverses lois provinciales sur les compagnies. Toutefois, le bill n° C-70 aborde le problème différemment et vise toutes les sociétés canadiennes, qui sont à proprement parler des sociétés publiques, mais qui, grâce à une équivoque de la loi, sont considérées comme des compagnies privées en vertu de la disposition exigeant qu'il y ait 50 actionnaires ou moins.

Comme le député l'a signalé, j'ai pris part au débat et j'ai cité des cas de sociétés géantes au pays, telles la *General Motors*, la *Chrysler Corporation*, la *Heinz* et de douzaines d'autres, qui sont considérées comme sociétés privées au Canada, mais comme sociétés publiques dans leur pays d'origine. Les traits caractéristiques des parents se transmettent à l'enfant. Si le parent est une société publique, alors l'enfant devrait l'être également. C'est ce que j'ai dit...

M. Benidickson: C'est ridicule.

M. Broome: Ce n'est pas ridicule, et je puis dire au député qu'il pourra, certes, le constater. S'il monte sur les tribunes publiques aux prochaines élections, il verra que ses doctrines ne le mèneront pas loin.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je vous assure que les discours électoraux d'un membre du gouvernement ou d'un membre de l'opposition, en vue des prochaines élections, ne m'intéressent pas. Il ne m'arrive pas souvent de partager l'avis du député de Vancouver-Sud. Je crois pourtant qu'il mérite nos remerciements pour avoir présenté le bill dont nous sommes saisis car cette mesure est tout à fait conforme à ce que le gouvernement du Canada nous avait laissé prévoir dans le discours du trône. Rien n'a été fait, mais le parrain a eu le courage de présenter

un bill d'initiative privée. Je regrette beaucoup que le député ait mis une demi-heure à nous expliquer son bill car j'espère bien qu'on ne l'étouffera pas, vu qu'il est présenté par un député ministériel de l'arrière-ban, qui cherche à faire adopter ce qu'on nous avait présenté comme un principe du parti conservateur au cours de la campagne électorale et dans le discours du trône.

Au fond, ce projet de loi ne vise qu'un objectif principal. Il prévoit qu'après son adoption, toutes les compagnies créées par le Parlement du Canada devront être dirigées par des administrateurs en majorité canadiens ou résidant au Canada. Cela se comprend. Ils doivent être des Canadiens ou des personnes résidant au Canada. Je n'ai donc qu'une seule critique à offrir au sujet de la note explicative du bill. Je m'oppose aux mots «résidents canadiens» et j'aurais voulu que le député dise «citoyens canadiens» car je connais beaucoup de sociétés au Canada, beaucoup en Colombie-Britannique, des sociétés importantes, dont les directeurs sont des résidents canadiens mais non des citoyens canadiens.

M. McGee: Le député me permet-il une question?

M. Winch: Un instant! Je connais des exploitations importantes de bois, en Colombie-Britannique, dont les directeurs et administrateurs ont été pendant trente ans des résidents canadiens sans jamais devenir citoyens canadiens. J'estime qu'il est très important que ces personnes deviennent des citoyens canadiens. Le bill du député parle de «résidents canadiens». J'estime qu'il n'est pas bon que le directeur d'une société soit résident canadien pendant plus de trente ans et demeure citoyen d'un autre pays.

M. McGee: Le député me permettrait-il une question?

M. Winch: Je déclare au député que je serai heureux de répondre à toute question dans un instant, parce que je ne veux pas que le bill soit étouffé. La présente mesure législative présentée par un simple député répond en principe ce qui a été promis par les conservateurs durant les campagnes électorales et dans le discours du trône. Je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, qu'au moment même où nous débattons cette mesure législative très importante, présentée par un conservateur convaincu, tous les ministres qui s'occupent de questions de ce genre sont absents de la Chambre.

M. Benidickson: Ils sont sortis quand le député a pris la parole.

M. Winch: Je tiens à dire que j'appuie de tout cœur le principe du bill.